

M. Baldwin: Je pense que mon ami applaudit parce qu'il est d'accord avec moi. Je pense qu'il sera d'accord avec moi lorsque nous aurons l'occasion de proposer à la Chambre des dispositions visant à faire en sorte que cette déclaration du premier ministre avant son arrivée à cette Chambre demeure vraie dans le cadre du Règlement de la Chambre. L'actuel ministre des Finances (M. Turner), alors ministre de la Justice, a fait lors de la réunion annuelle de l'Association du barreau canadien en septembre 1969 une déclaration très ferme. Je ne vais pas la lire en entier, mais je me contenterai d'en citer quelques phrases:

Le secret gouvernemental se justifie parfois par le droit de l'État à disposer de renseignements confidentiels, mais il peut fort bien se transformer en une façon de refuser au public le droit à l'information. Si le secret de la vie privée est l'un des fondements de la démocratie, le droit des citoyens à l'information est l'une des bases de toute démocratie authentique.

Voici maintenant les dernières phrases prononcées par le ministre de la Justice de l'époque; il s'agissait de savoir si, dans le cas de procès où était impliqué le gouvernement, l'exécutif pouvait avoir le droit de ne pas communiquer au tribunal des renseignements qui constituaient des preuves essentielles:

... disons peut-être qu'à mon avis c'est le pouvoir judiciaire plutôt que l'exécutif qui devrait, dans toute la mesure du possible, être amené à décider si certains documents doivent être divulgués et à peser les divers intérêts publics conflictuels qui pourraient être en jeu...

Par la suite le ministre de la Justice à l'époque déclarait ce qui suit à la conférence sur les ordinateurs en mai 1970:

... En somme, la discrétion du gouvernement se justifie parfois comme le droit d'un gouvernement au secret ce qui peut fort bien priver le public du droit de connaître.

Répétant ce qu'il avait dit plus tôt, il termine ainsi:

... l'essentiel, mais alors une loi prévoyant la liberté de l'information et autorisant les particuliers à connaître une information que le gouvernement en vertu de son autorité a jugé utile arbitrairement de ne pas divulguer...

Je citerai très brièvement certains passages des recommandations du groupe d'étude sur l'information du gouvernement. Plusieurs hauts fonctionnaires de marque à l'heure actuelle, en faisaient partie: MM. Bernard Ostry, Tom Ford et D'Iberville Fortier. Leur dernière recommandation dans cette étude sur la question globale de l'information, la nécessité de renseigner le public et l'obligation pour le gouvernement d'informer, était ainsi conçue:

Soient publiquement déclarés le droit des Canadiens à une information complète, objective et divulguée en temps utile ainsi que l'obligation de l'État à dispenser cette information sur ses programmes et politiques et que cette déclaration constitue désormais le fondement de nouvelles politiques gouvernementales en ce domaine. Ce droit et cette obligation pourraient être inscrits dans un nouveau texte constitutionnel, au chapitre de la liberté d'expression.

Dans un autre paragraphe qui est selon moi très pertinent et qui confirme ce que j'ai dit plus tôt, c'est-à-dire que les services d'information du gouvernement sont mus beaucoup plus par le sentiment que les fonctionnaires doivent toujours sembler avoir raison aux yeux du public plutôt que par la conviction spontanée de leur devoir de renseigner celui-ci, voici ce que dit ce groupe de travail qui a voyagé dans tout le pays:

De même un grand nombre de chefs de file estiment qu'à l'heure actuelle, les services d'information visent avant tout à plaire aux ministres et aux ministères ou à redorer leur blason. Il faut leur arracher l'information, qui n'est donnée que par brides, au compte-gouttes, et seulement quand cela est politiquement souhaitable. Certains ministères retiendraient délibérément des informations d'intérêt public, lorsque leur diffusion risquerait de porter atteinte à leur «image». Le fait que les ministères ne parlent jamais des aspects négatifs de leurs programmes aurait l'effet particulièrement malheureux de cacher, même au gouvernement, les changements de la con-

Information gouvernementale

joncture dans laquelle ces programmes se déroulent. D'aucuns ont rapporté des cas où des ministères avaient supprimé la recherche sous prétexte que les résultats pouvaient infirmer leurs théories.

Je pourrais entrer dans les détails, mais je ne le ferai pas. Je citerai simplement un rapport du Conseil économique du Canada publié dans son 8^e exposé annuel en septembre 1971, où le Conseil fait une recommandation semblable au dernier paragraphe. A l'occasion d'une étude spéciale qu'il a effectuée en juin 1971 sur les ressources en matière de ressources cynégétiques, le Conseil des Sciences du Canada a interrogé un peu partout au pays des personnes travaillant dans ce domaine, ce qui lui a permis de faire des observations du même genre.

● (1710)

J'en conclus que le personnel du gouvernement—et à plus forte raison sans doute celui de la fonction publique—vit dans la crainte de se faire prendre en faute. Il tremble que les projets et les avis donnés au ministre ou au ministère ne se révèlent plus tard inexacts. C'est là la principale raison de cette hantise du secret qui règne dans les services de l'État. Je n'arrive pas à comprendre cette attitude. Tout le monde se trompe, même M. l'Orateur à l'occasion. En ce qui le concerne, l'ennui c'est que nous ne pouvons pas discuter ses décisions en Chambre! Le distingué collègue qui préside en ce moment les travaux voudra sûrement admettre qu'avec le temps de la réflexion il aurait peut-être modifié certaines des décisions qu'il a eu à prendre pendant sa présidence. Le sourire qu'il arbore me confirme dans cette idée.

● (1710)

Il m'arrive à moi aussi de me tromper. Les aimables et distingués ministériels se trompent aussi. Pourquoi les fonctionnaires et les ministres voudraient-ils y échapper? L'opinion serait beaucoup plus déferente envers l'action gouvernementale et envers ceux qui l'exercent, si les représentants du pouvoir voulaient bien reconnaître de temps à autre leurs erreurs. Il y aurait beaucoup plus de simplicité et de respect, et beaucoup moins de cynisme. Et de nos jours le pouvoir a grand besoin de la bonne opinion de ceux qu'il gouverne, de ceux pour qui il légifère. Malheureusement, on a trop tendance à la Chambre—au gouvernement surtout—et dans la fonction publique à ne pas vouloir admettre ses erreurs.

Il y a quelques mois, le ministre des Finances (M. Turner) a présenté un budget qui n'était pas exempt d'erreurs et de prévisions inexacts. Il les a probablement faites en toute bonne foi, en se fondant sur les renseignements communiqués par ses services. Il serait plus respecté aujourd'hui de la population s'il se levait pour admettre qu'il s'est trompé, et avouer que la situation n'est pas brillante en raison d'erreurs et de fautes de jugement souvent imputables aux avis de ses services et de ses économistes. Je le reconnais et nous allons maintenant essayer de trouver de nouvelles idées.» A mon avis, si un ministre des Finances avait le courage de le faire, il y gagnerait beaucoup en respect et en admiration des citoyens du pays. Il nous faut l'appui et le respect de la population, et nous ne l'avons pas aujourd'hui.

Je ne me soucie guère des sondages d'opinion publique, monsieur l'Orateur. Lorsqu'on traverse le pays d'un bout à l'autre et qu'on parle aux gens, on se rend immédiatement compte du peu de respect, du cynisme et de la méfiance qui existent. C'est dû au fait que les gens ont atteint un point où ils ne croient pas un mot de ce que leur disent le gouvernement d'en face et ses partisans, non seulement le